



# GRAND PRIX DU SAINT MALO GOLF RESORT (35)

Samedi 23 et Dimanche 24 Septembre 2023

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers prennent celles des règlements généraux. Il peut être modifiable à tout moment sur la décision du Comité de l'Épreuve.*

### **Conditions de participation :**

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés de la Fédération Française de Golf, ou à une Fédération étrangère reconnue et répondant aux exigences du statut amateur. Le joueur doit être à jour de son certificat médical et, pour le joueur licencié à la Fédération Française de Golf, avoir acquitté de son droit de jeu fédéral (35€) auprès de la Fédération Française de Golf.

Le joueur doit être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs.

- remplir tous les critères sportifs d'inscription

- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

La licence, le certificat médical ou le questionnaire de santé et le droit de jeu fédéral doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

**Épreuve non-fumeurs :** cf. § 1.2-2 (5)

**Cadets :** Les joueurs sont autorisés à être caddeyés par une personne de leur choix.

### **Formule :**

36 trous en Stroke Play, parcours SURCOUF un tour par jour (18 trous par jour).

Messieurs : 6101 m par 72, sss 72.1, slope 140 marques blanches.  
Dames : 5035 m par 72, sss 73.2, slope 138 marques bleues.

### **Déroulement :**

L'index pris en compte sera celui à la date du **Vendredi 08 Septembre 2023**, tel que communiqué sur Extranet. Le nombre total de joueurs et joueuses est limité à 120 dont 27 dames minimum, (dont 12 Wild Cards —La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au Club organisateur. La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'utiliser directement 3 de ces wild cards pour des joueurs qu'elle aura désignés. Le comité de l'épreuve a toute latitude pour attribuer les wild cards attribuées par la Ligue.

**Limite d'index : 11.4** pour les Messieurs et **14.4** pour les Dames. Les joueurs ayant des index supérieurs aux précédents énoncés peuvent nous faire parvenir leurs inscriptions, ils seront intégrés en liste d'attente. La Commission Sportive du Saint Malo Golf Resort se réserve le droit d'accepter ces joueurs en fonction de l'évolution des inscriptions.

### **Tirage des départs :**

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt à midi la veille du 1er tour.

- 1er jour : Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux. Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

- 2ème jour : En fonction des résultats du 1er tour, ordre décroissant.

### **Comité de l'épreuve :**

Le Comité de l'épreuve sera composé : Francois MOUROCC (Directeur du Saint Malo Golf Resort) et deux arbitres.

### **Inscription :**

Bulletin d'inscription sur le site de: [www.saintmalogolf.com](http://www.saintmalogolf.com)

Par courrier : Domaine de Saint-Yvieux - 35540 Tronchet

Par mail : [golf@saintmalogolf.com](mailto:golf@saintmalogolf.com)

Pour valider son inscription doit nous retourner le formulaire d'inscription complétée avec le chèque pour le règlement du droit d'engagement à l'ordre du SAINT MALO GOLF RESORT.

La clôture des inscriptions sera le **vendredi 8 Septembre 2023**.

La liste des joueurs retenus et une éventuelle liste d'attente seront publiées sur le site à partir du 13/09/2023. Champ de participants limité à 120 joueurs. Si le nombre de candidatures à la clôture des inscriptions dépasse cette limite, les inscrits seront retenus conformément aux directives édictées dans le Vade-mecum 2023 (§ 1.2.1-4/7 : Forme de jeu).

Les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent, ceci à la date de clôture des inscriptions La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses de

nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

### **Droit d'engagement :**

Il comprend une journée d'entraînement le **Vendredi 22 Septembre** pour l'entraînement et les 2 jours de compétition (départs à réserver auprès de l'accueil au 02.99.58.98.99 ou à [golf@saintmalogolf.com](mailto:golf@saintmalogolf.com))

### **Tarifs :**

- **Moins de 18 ans : 30 €** (né en 2005 ou après)
- **De 19 à 24 ans : 40 €** (né entre 1999 et 2004)
- **Adultes : 80 €** (né en 1998 et avant)
- **Membres du Saint Malo Golf Resort : 50 €**

Tout joueur déclarant forfait après le tirage des départs restera redevable des droits de jeu (sauf cas de force majeure, la décision du remboursement des droits de jeu sera prise par la Direction du Saint Malo Golf Resort).

### **Prix :**

La dotation sera la suivante : 3 prix bruts pour la série Dames et 3 prix bruts pour la série Messieurs seront distribués. La remise des prix sera suivie d'un cocktail de clôture le dimanche 24 septembre, au club-house du Saint Malo Golf Resort.

### **Départage :**

En cas d'égalité à l'issue des deux tours, le départage pour la 1<sup>ère</sup> place se fera en play-off «au trou par trou », sur le ou les trous affichés au Tableau officiel de la compétition (en boucle sur les trous 1-2-3-18 ou en boucle sur l'unique trou 18 avec retour au tee 18 par voiturettes si besoin). Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.

**Saint Malo Golf Resort**  
**Saint-Yvieux, 35540 Le Tronchet.**  
**Tél : 02 99 58 98 99 - Fax : 02 99 58 10 39.**  
**E-mail : [golf@saintmalogolf.com](mailto:golf@saintmalogolf.com) - Site : [www.saintmalogolf.com](http://www.saintmalogolf.com)**